

09

EMPLACEMENTS
RÉSERVÉS



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL DE L'EST

EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

CAHIERS DES EMPLACEMENTS RÉSERVÉS

PLUI ARRÊTÉ LE **05.12.19**

PLUI APOUVÉ LE **10.12.20**

Dossier réalisé avec
le bureau d'études :



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES CAMPAGNES DE L'ARTOIS
1050, AVENUE FRANÇOIS MITTERRAND
62810 AVESNES-LE-COMTE

03. 21. 220. 200
PLUI@CAMPAGNESARTOIS.FR
WWW.CAMPAGNESARTOIS.FR





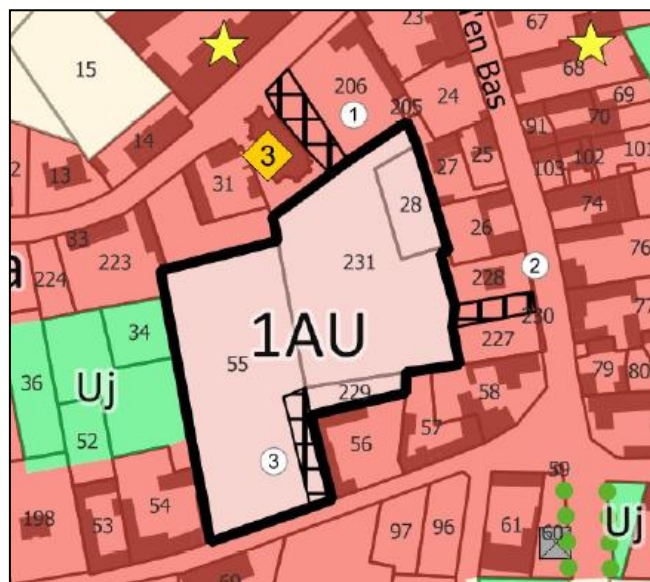
Sommaire

Sommaire	3
1. Adinfer	4
2. Bailleulval	5
3. Berles-au-Bois	6
4. Berneville	7
5. Blairville	8
6. Duisans	10
7. Gouves	11
8. Habarcq	12
9. La Cauchie	15
10. La Herlière	16
11. Monchiet	18
12. Monchy-au-Bois	19
13. Montenescourt	20
14. Noyellette	21
15. Wanquetin	22

1. Adinfer

La commune est concernée par trois emplacements réservés :

- Le n°1 pour un accès, de 477 m², situé sur la parcelle cadastrale B 231.
- Le n°2 pour un accès, de 260 m², situé sur la parcelle cadastrale B 231.
- Le n°3 pour un accès, de 389 m², situé sur la parcelle cadastrale B 55.



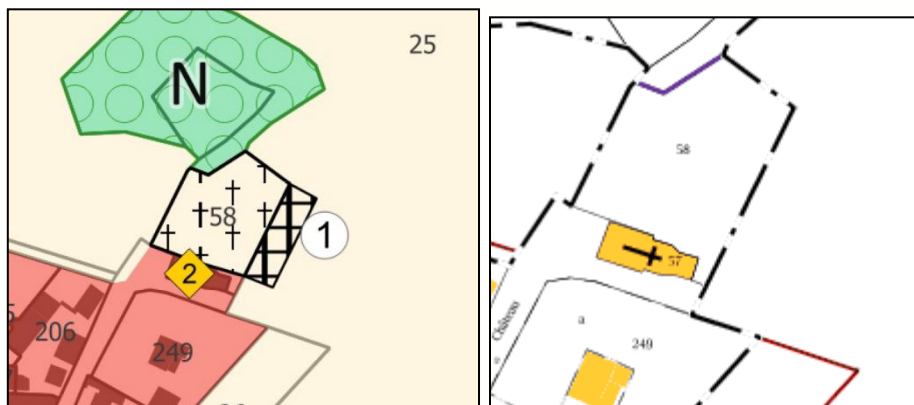
Extrait du plan de zonage de la commune d'Adinfer



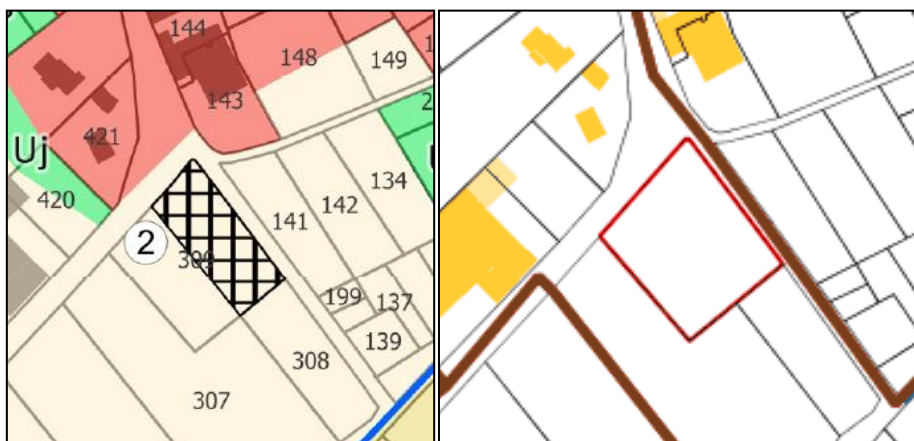
2. Bailleulval

La commune fait l'objet de deux emplacements réservés :

- Le n°1 pour l'extension du cimetière, de 487 m², situé sur la parcelle cadastrale ZC 25.
- Le n°2 pour un bassin de rétention, de 1677 m², situé sur la parcelle cadastrale B 309.



Extrait du plan de zonage de la commune de Bailleulval et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de Bailleulval et extrait du cadastre

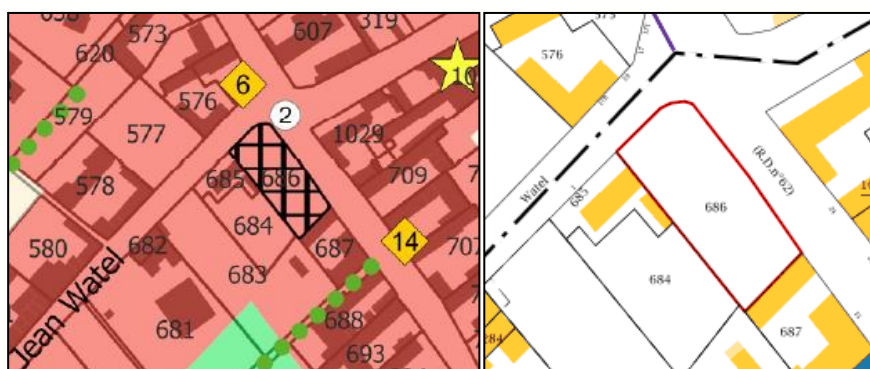
3. Berles-au-Bois

La commune fait l'objet de trois emplacements réservés :

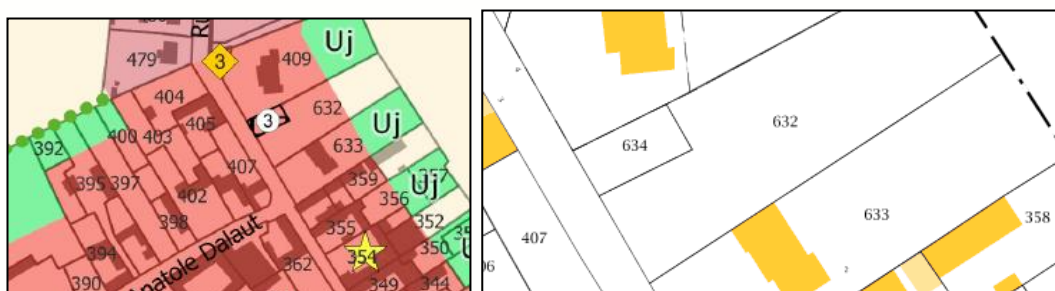
- Le n°1 pour un bassin de rétention, de 315 m², situé sur la parcelle cadastrale A 412.
- Le n°2 pour un équipement public, de 904 m², situé sur la parcelle cadastrale C 686.
- Le n°3 pour une citerne incendie, de 207 m², situé sur les parcelles cadastrales A 634 et A 632.



Extrait du plan de zonage de la commune de Berles-au-Bois et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de Berles-au-Bois et extrait du cadastre

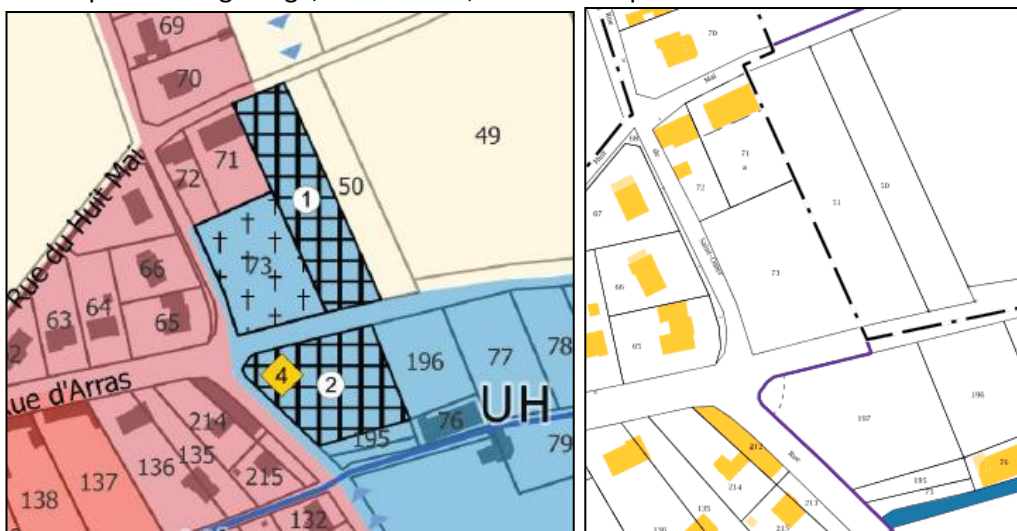


Extrait du plan de zonage de la commune de Berles-au-Bois et extrait du cadastre

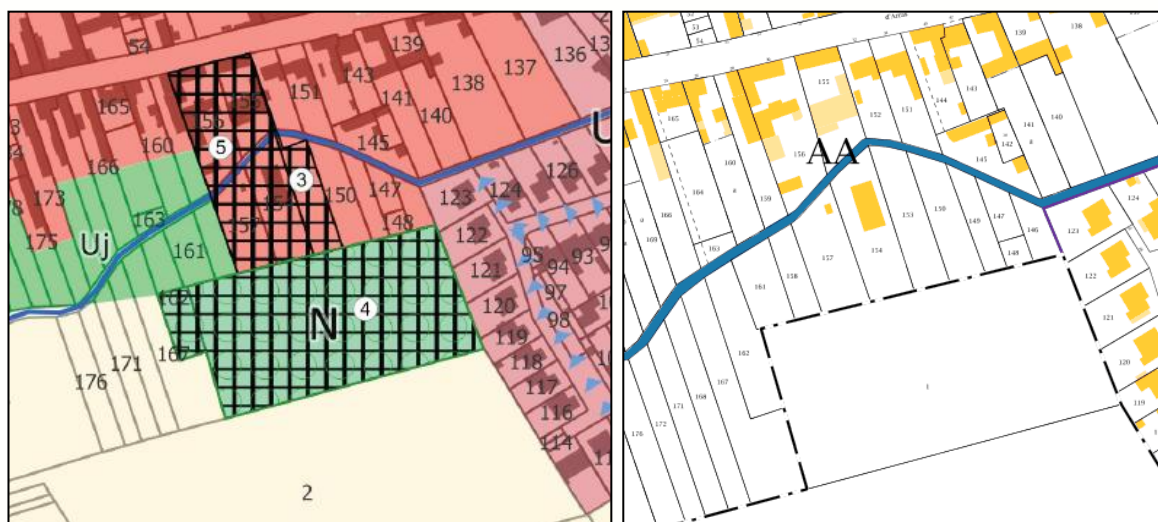
4. Berneville

La commune fait l'objet de 5 emplacements réservés :

- Le n°1 pour l'extension du cimetière, de 2757 m², situé sur la parcelle cadastrale ZB 51.
- Le n°2 pour le parking de la salle des fêtes, de 2642 m², situé sur la parcelle cadastrale AA 197.
- Le n°3 pour un équipement public et du logement, de 5745 m², situé sur les parcelles cadastrales AA 153, AA 154 et AA 155.
- Le n°4 pour un espace vert, de 10422 m², situé sur les parcelles cadastrales AA 167 et ZC 1.
- Le n°5 pour un béguinage, de 4791 m², situé sur les parcelles cadastrales AA 156 et AA 157.



Extrait du plan de zonage de la commune de Berneville et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de Berneville et extrait du cadastre

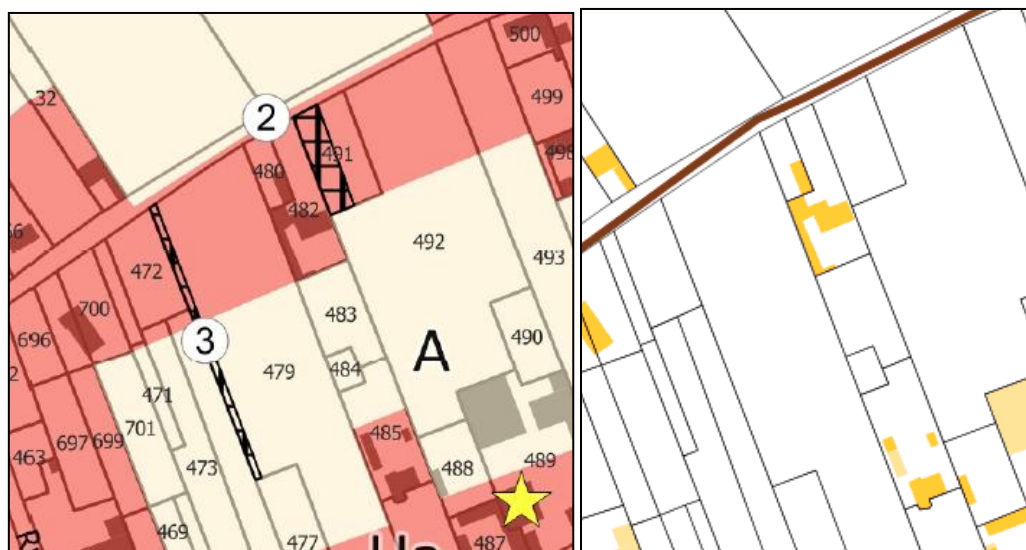
5. Blairville

La commune est concernée par 5 emplacements réservés :

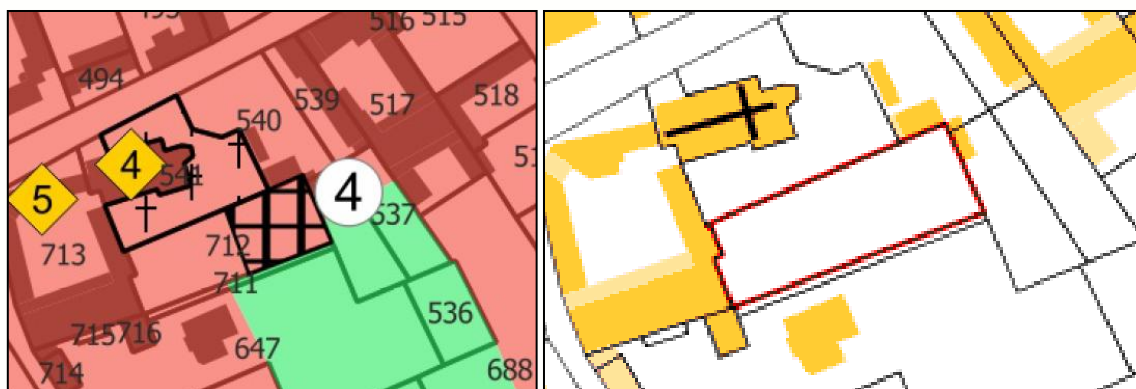
- Le n°1 pour un équipement sportif, de 5558 m², situé sur la parcelle cadastrale A 443.
- Le n°2 pour un accès, de 448 m², situé sur la parcelle cadastrale C 491.
- Le n°3 pour un chemin piéton, de 319 m², situé sur la parcelle cadastrale C 479.
- Le n°4 pour l'extension du cimetière, de 479 m², situé sur la parcelle cadastrale C 712.
- Le n°5 pour un équipement public, de 2366 m², situé sur la parcelle cadastrale C 658.



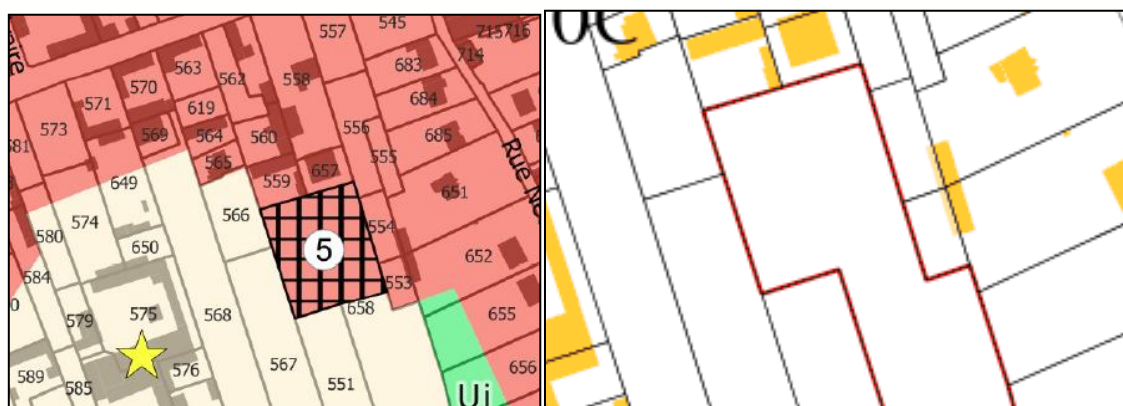
Extrait du plan de zonage de la commune de Blairville et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de Blairville et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de Blairville et extrait du cadastre

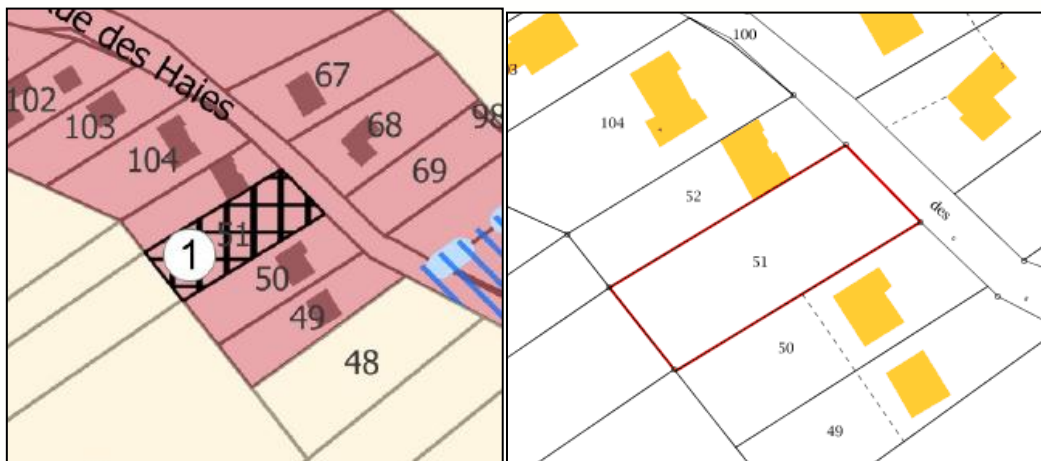


Extrait du plan de zonage de la commune de Blairville et extrait du cadastre

6. Duisans

La commune est concernée par deux emplacements réservés :

- Le n°1 pour un accès, de 1273 m², situé sur la parcelle cadastrale ZE 51.
- Le n°2 pour un accès, de 650 m², situé sur la parcelle cadastrale A 886.



Extrait du plan de zonage de la commune de Duisans et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de Duisans et extrait du cadastre

7. Gouves

Il s'agit d'un emplacement réservé pour un ouvrage de gestion des eaux de ruissellement, de 2092 m², situé sur les parcelles cadastrales A 510 et A 15.



Extrait du plan de zonage de la commune de Gouves

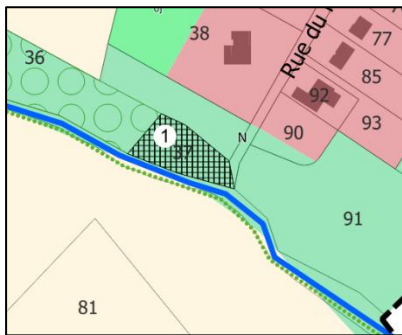


Extrait du cadastre

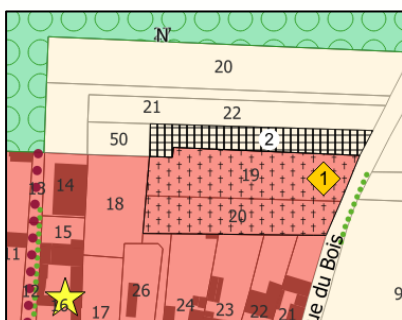
8. Habarcq

La commune fait l'objet de 9 emplacements réservés :

- Le n°1 pour un équipement et accès, de 1148 m², situé sur la parcelle cadastrale AD 37.
- Le n°2 pour l'extension du cimetière, de 1896 m², situé sur la parcelle cadastrale AB50.
- Le n°3 pour un espace vert, de 13347 m², situé sur la parcelle cadastrale AB 49.
- Le n°4 pour un équipement d'intérêt collectif et des logements, de 2663 m², situé sur la parcelle cadastrale AB 48.
- Le n°5 pour un accès, de 693 m², situé sur la parcelle cadastrale AD 111.
- Le n°6 pour un l'accès, de 148 m², sans identification cadastrale.
- Le n°7 pour un ouvrage d'infiltration des eaux, de 2060 m², situé sur la parcelle cadastrale ZC 10.
- Le n°8 pour une citerne incendie, de 50 m², situé sur la parcelle cadastrale ZE 82.
- Le n°9 pour une citerne incendie, de 50 m², situé sur la parcelle cadastrale ZC 10.



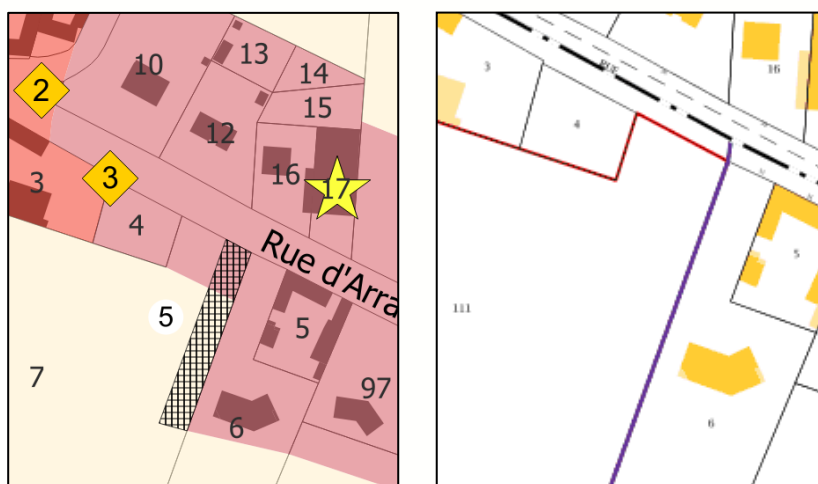
Extrait du plan de zonage de la commune de Habarcq et extrait du cadastre



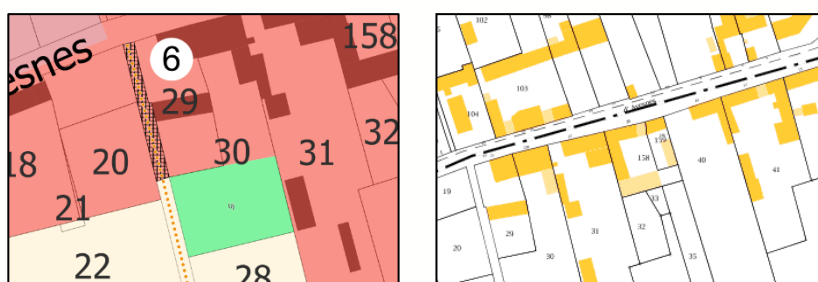
Extrait du plan de zonage de la commune de Habarcq et extrait du cadastre



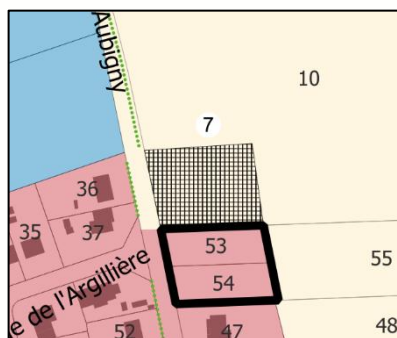
Extrait du plan de zonage de la commune de Habarcq et extrait du cadastre



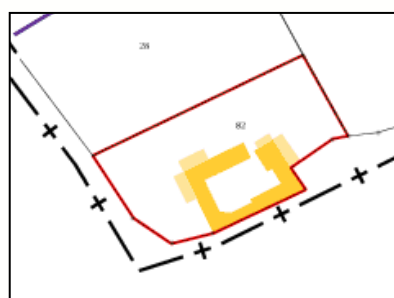
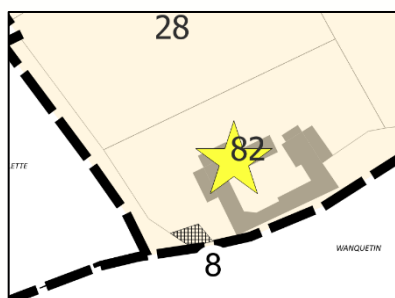
Extrait du plan de zonage de la commune de Habarcq et extrait du cadastre



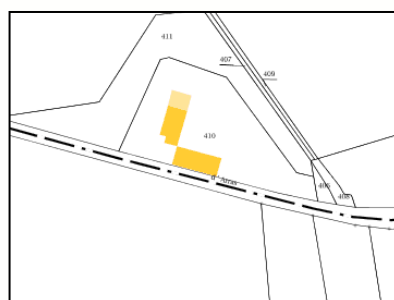
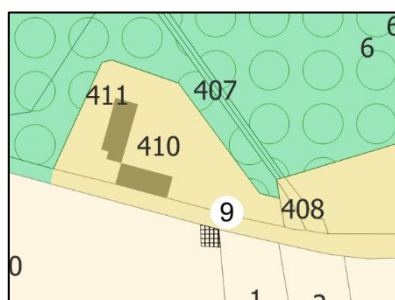
Extrait du plan de zonage de la commune de Habarcq et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de Habarcq et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de Habarcq et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de Habarcq et extrait du cadastre

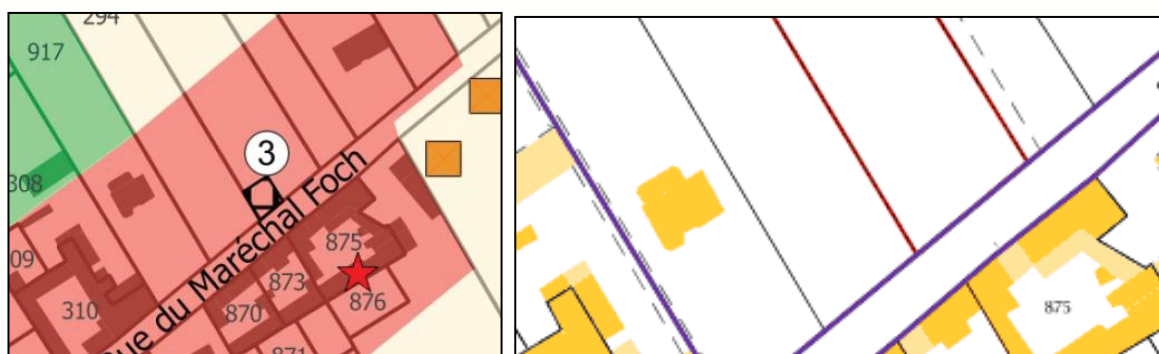
9. La Cauchie

La commune fait l'objet de trois emplacements réservés :

- Le n°1 pour l'extension du cimetière, de 1046,7 m², situé sur la parcelle cadastrale A 419.
- Le n°2 pour la défense incendie, de 106,06 m², situé sur la parcelle cadastrale A 900.
- Le n°3 pour la défense incendie, de 107,87 m², situé sur la parcelle cadastrale A 293.



Extrait du plan de zonage de la commune de La Cauchie et extrait du cadastre

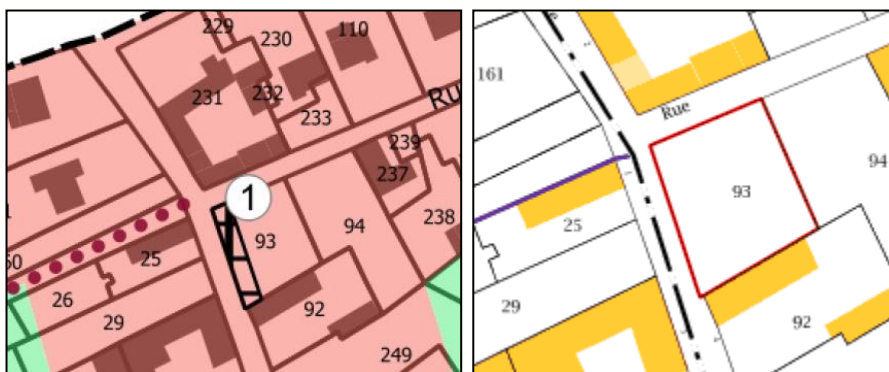


Extrait du plan de zonage de la commune de La Cauchie et extrait du cadastre

10. La Herlière

La commune est concernée par 6 emplacements réservés :

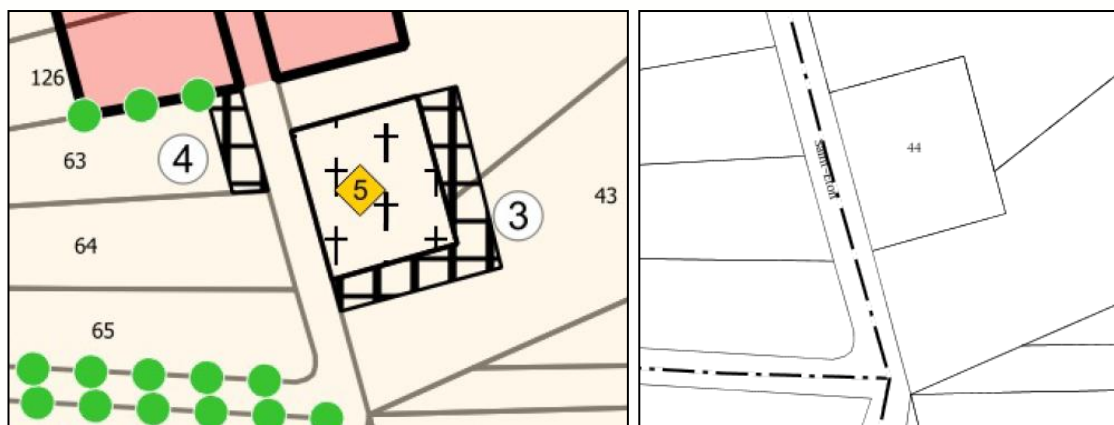
- Le n°1 pour l'aménagement de la voirie, de 140,12 m², situé sur la parcelle cadastrale A 93.
- Le n°2 pour l'aménagement d'espaces publics, de 183,38 m², situé sur la parcelle cadastrale A 59.
- Le n°3 pour l'extension du cimetière, de 719,52 m², situé sur les parcelles cadastrales A 208 et A 43.
- Le n°4 pour le parking du cimetière, de 226,69 m², situé sur la parcelle cadastrale B 63.
- Le n°5 pour une citerne incendie, de 323,46m², sur la parcelle OC10.
- Le n°6 pour un bassin de rétention, de 2327,17m², sur la parcelle ZB15.



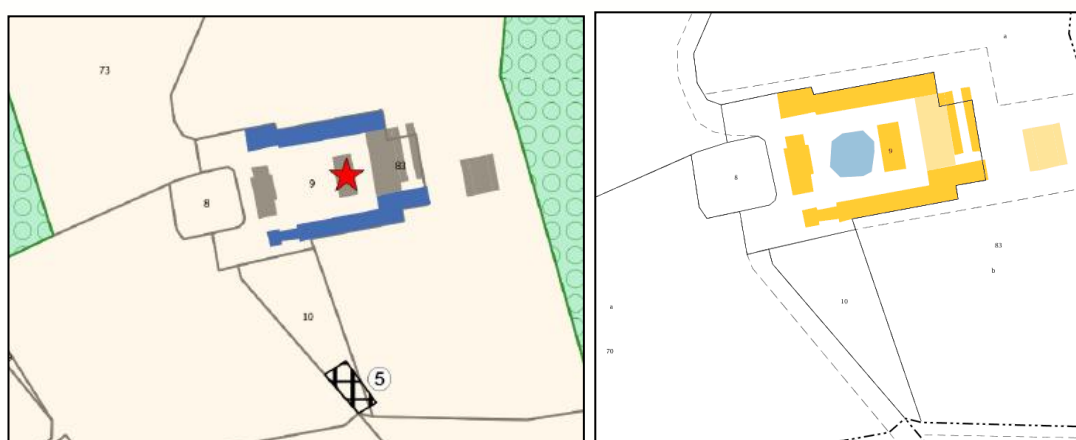
Extrait du plan de zonage de la commune de La Herlière et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de La Herlière et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de La Herlière et extrait du cadastre



Extrait du plan de zonage de la commune de La Herlière et extrait du cadastre

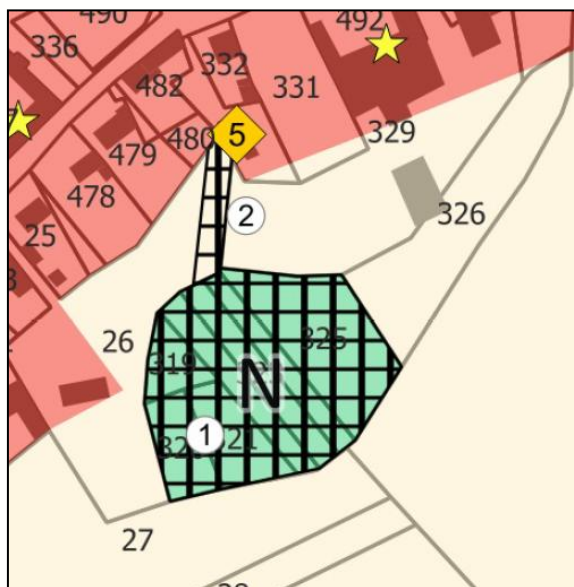


Extrait du plan de zonage de la commune de La Herlière et extrait du cadastre

11. Monchiet

La commune est concernée par deux emplacements réservés :

- Le n°1 pour la création d'un espace vert, de 5033 m², situé sur les parcelles cadastrales A 139, A 320, A 321, A 322, A 323, A 324 et A 325.
- Le n°2 pour la création d'un accès à l'espace vert, de 386 m², situé sur la parcelle cadastrale ZC 26.



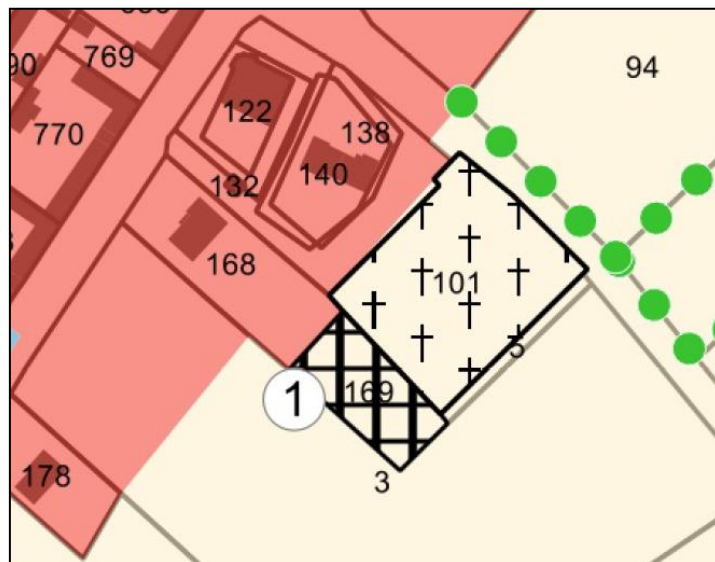
Extrait du plan de zonage de la commune de Monchiet



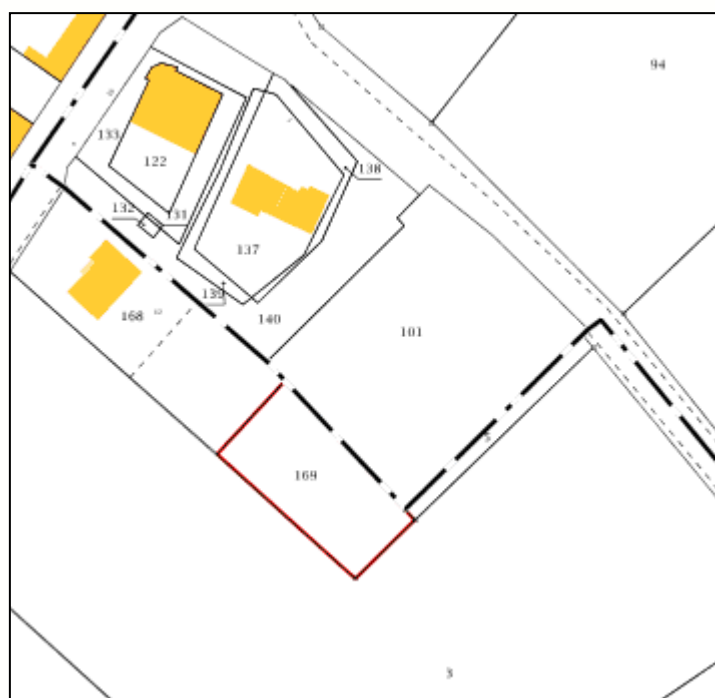
Extrait du cadastre

12. Monchy-au-Bois

Il s'agit d'un emplacement réservé pour l'extension du cimetière, de 796 m², situé sur la parcelle cadastrale ZH 169.



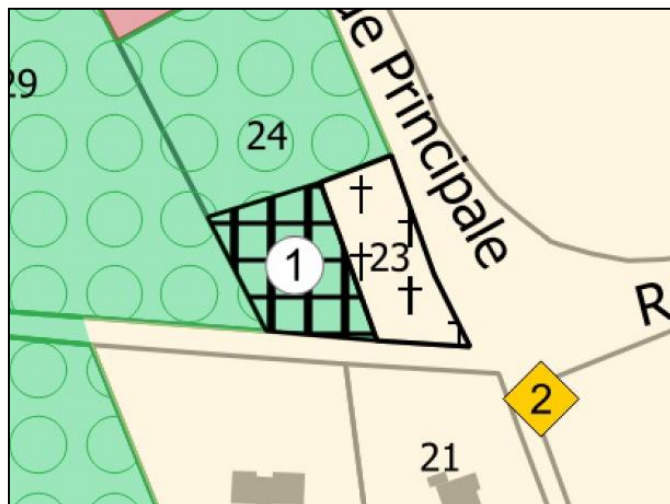
Extrait du plan de zonage de la commune de Monchy-au-Bois



Extrait du cadastre

13. Montenescourt

Il s'agit d'un emplacement réservé pour l'extension du cimetière, de 1101 m², situé sur la parcelle cadastrale AB 24.



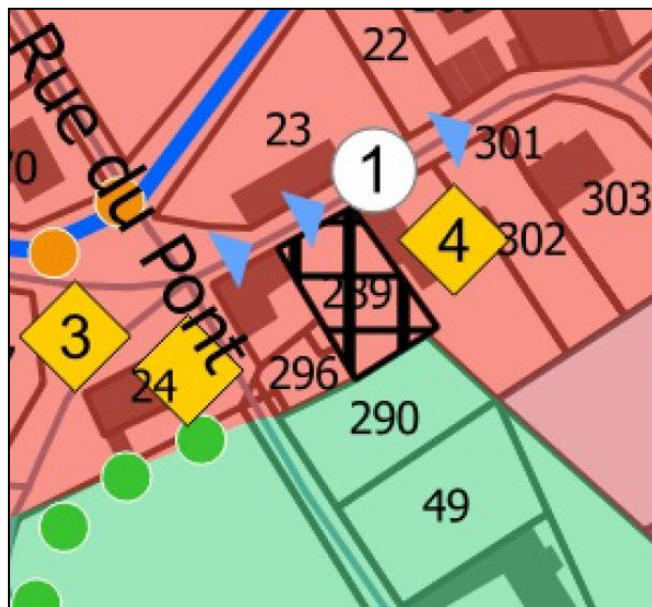
Extrait du plan de zonage de la commune de Montenescourt



Extrait du cadastre

14. Noyellette

Il s'agit d'un emplacement réservé pour un équipement public, de 440 m², situé sur la parcelle cadastrale B 289.



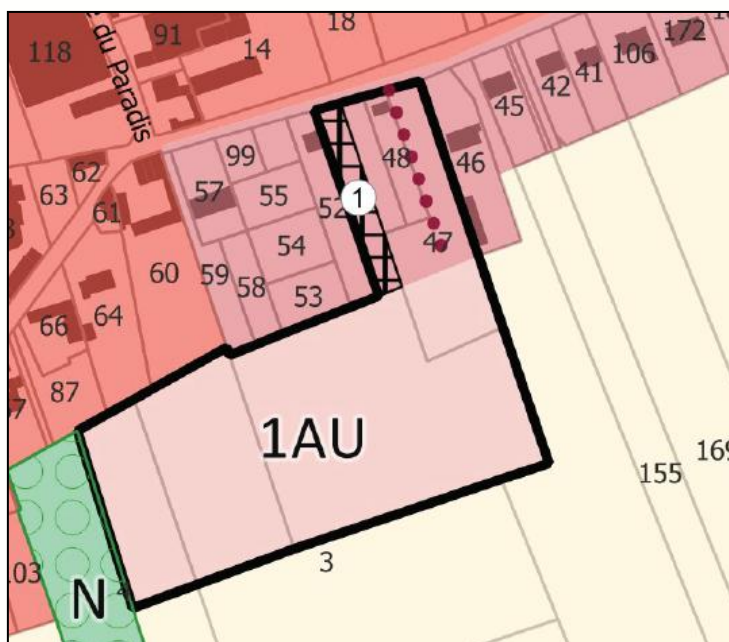
Extrait du plan de zonage de la commune de Noyellette



Extrait du cadastre

15. Wanquetin

Il s'agit d'un emplacement réservé pour un accès, de 824,19 m², situé sur la parcelle cadastrale AD 50.



Extrait du plan de zonage de la commune de Wanquetin



Extrait du cadastre